

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

eingestellter Cannabisextrakt 5%

N° d'article 05320000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2

H361fd

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H361fd

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient (6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

Extraits des plantes médicinales

Composants dangereux *****(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol**

No. CAS	1972-08-3			
Concentration	>=	3	<	10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4		H302	
	Repr. 2		H361	

ATE orale 482 mg/kg

2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)

No. CAS	13956-29-1			
No. EINECS	689-176-3			
Concentration	>=	0.1	<	1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4		H302	
	Repr. 2		H361fd	

Autres ingrédients *****Glycerides, mixed decanoyl and octanoyl**

No. CAS	73398-61-5			
No. EINECS	277-452-2			
Concentration	>=	25	<	50 %
Le renvoi: [4]				

6-O-palmitoylascorbic acid

No. CAS	137-66-6			
No. EINECS	205-305-4			
Concentration			<	1 %
Le renvoi: [4]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Eye Irrit. 2		H319	

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

Indications générales

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de brouillard, de pulvérisation, demander aussitôt l'avis d'un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection: voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Femmes apte à procréer e pendant allaitement devaient éviter le contact avec le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker loin des sources d'ignition et chaleur.
Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière liquide

Couleur jaune à jaune brun

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 0.951 à 0.955

Remarque Relative Density according specification

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	8'763.63	mg/kg
	64	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol**

Espèces	rat		
DL50	666		mg/kg

(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol

Espèces	souris		
DL50	482		mg/kg

(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol

Espèces	Chien		
DL50	> 3000		mg/kg

(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol

Espèces	Singe		
DL50	> 3150		mg/kg

6-O-palmitoylascorbic acid

Espèces	rat		
DL50	> 10000		mg/kg

6-O-palmitoylascorbic acid

Espèces	souris		
DL50	25000		mg/kg

2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)

Espèces	Être humain		
TDLO	5.63		mg/kg

2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)

Espèces	souris		
DL50	> 750		mg/kg

2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)

Espèces	Singe		
DL50	> 300		mg/kg

2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)

Espèces	Être humain		
DL50	> 20		mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol

Remarque Aucun données connues.

6-O-palmitoylascorbic acidEspèces cobaye
DL50 > 3000 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol**

Remarque Aucun données connues.

6-O-palmitoylascorbic acid

Remarque Aucun données connues.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol**

Remarque Aucun données connues.

6-O-palmitoylascorbic acidEspèces lapin
évaluation légèrement irritant**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol**

Remarque Aucun données connues.

6-O-palmitoylascorbic acidEspèces lapin
évaluation irritant
méthode Technique de Draize**Sensibilisation (Composants)****(6aR,10aR)-6,6,9-trimethyl-3-pentyl-6a,7,8,10a-tetrahydrobenzo[c]chromen-1-ol**

Remarque Aucun données connues.

6-O-palmitoylascorbic acidévaluation non sensibilisant
Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)****6-O-palmitoylascorbic acid**

Remarque Non applicable

Mutagénicité (Composants)**6-O-palmitoylascorbic acid**

Remarque négatif

Toxicité reproductrice (Composants)**6-O-palmitoylascorbic acid**

évaluation Aucun effets négatifs

2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)Voie d'exposition orale
Espèces souris
Dose 50 mg/kg
évaluation Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.**Cancérogénicité (Composants)****6-O-palmitoylascorbic acid**

Remarque négatif

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**6-O-palmitoylascorbic acid**

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

Remarque Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****6-O-palmitoylascorbic acid**

Espèces	Salmo gairdneri		
CL 50	51		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**6-O-palmitoylascorbic acid**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les algues (Composants)**6-O-palmitoylascorbic acid**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les bactéries (Composants)**6-O-palmitoylascorbic acid**

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité**Elimination physico-chimique (Composants)****6-O-palmitoylascorbic acid**

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)**6-O-palmitoylascorbic acid**

Valeur	48		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	N'est pas dégradé facilement		
méthode	OECD 302B/ISO 9888/EEC 88/302,C		

La dégradabilité facile (Composants)**6-O-palmitoylascorbic acid**

méthode	OECD 302B/ISO 9888/EEC 88/302,C
Remarque	N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****6-O-palmitoylascorbic acid**

log Pow	6.0
méthode	calculé

2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)

pOW	126000	à	214000
	0		0

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H361

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361fd

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Repr. 2

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une

Nom commercial: eingestellter Cannabisextrakt 5%

Numéro de la matière: 053200

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.06.23

garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.